

**SECTION DE LECTURE PUBLIQUE****L'ÉQUIPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES  
DE LA SEINE****REUNION DU 14 JUIN 1965**

Organisée par la Section de Lecture publique, la 4<sup>e</sup> réunion annuelle des bibliothécaires municipaux de la Seine (banlieue) a eu lieu, le lundi 14 juin, à la Bibliothèque municipale de Neuilly-sur-Seine, en présence de M. Pierre Coulomb, vice-président de l'A.B.F., de M. Pierre Manoha, représentant le Bureau des bibliothèques de la Seine, et de Mlle Odile Altmayer, présidente de la Section. Le thème étudié concernait l'installation et l'équipement des bibliothèques. Un questionnaire très complet — ne traitait-il pas de la couleur des murs aussi bien que de la présence d'un aspirateur ? des revêtements de sol comme des dimensions des rayons ? — avait servi à l'établissement d'un rapport qui servit de base à la discussion. Présenté par Mme Cl. Laude, secrétaire de la Section, ce document permit de se rendre compte de l'extrême disparité des cas : l'impression qui se dégage est celle du « bricolage ». Le respect des libertés communales semble bien s'être traduit, ici, par un retard dans l'ensemble des conceptions. Sans doute, la conclusion est-elle moins pessimiste que pour le personnel — un édile comprend plus aisément la nécessité d'un coup de peinture que celle d'une qualification professionnelle ! — mais, comparé à ce qui existe à l'étranger, le cadre le plus souvent réservé à la lecture publique, dans la Seine, demeure très en deçà du minimum souhaitable. C'est ainsi que le quart seulement des bibliothèques dispose de plus de 100 mètres carrés pour la salle de prêt et guère plus de la moitié ont une salle de lecture distincte de la salle de prêt. Les sections enfantines n'atteignent même pas cette proportion, 60 % d'entre elles n'ayant qu'un coin de salle à leur usage. Une bibliothèque sur deux n'a pas d'emplacement prévu pour le travail intérieur et, pour ce qui est des cotés des rayonnages, aucune normalisation n'apparaît. Pas plus, du reste, que pour les fiches. Nous ne pouvons évidemment reproduire, ici, les réponses faites aux 42 questions posées. Toutefois, le texte du rapport établi par Mme Cl. Laude peut être communiqué à ceux de nos collègues qui en feraient la demande.